



DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers : 19
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre à 18h15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Christian DURROT, Valentin TELLECHEA, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER.

Excusés : Benoît COVILLE (donne pouvoir à Alain PARIOLEAU), Céline MAZEROLLES (donne pouvoir à Alain BRUDNER), Sophie KONSTANTINOVICH (donne pouvoir à Patricia VIALLE), Patricia VIALLE, Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS.

Secrétaire de séance : Christiane URKIA-MARTIN

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 35-2022 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE LOISIRS D'AHETZE 2021-2022 ET 2022-2023

Rapporteuse : Mme Jacqueline PEIGNEGUY

Comme chaque année, il y a lieu de renouveler la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre de loisirs d'Ahetze, qui accueille des enfants d'Arbonne le mercredi en période scolaire, et pendant les vacances scolaires.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de reconduire le principe du versement d'une participation de la commune et d'autoriser Mme la Maire à signer la convention s'y rapportant.

Pour information, sur l'année 2020, la fréquentation s'est élevée à 55,5 jours complets pour un total de 333,00 € de participation.

Considérant qu'il est important pour les familles de pouvoir continuer d'être accueillies par le centre de loisirs d'Ahetze,

Compte tenu de ce qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

ARTICLE 1^{ER} : DE RECONDUIRE le montant de sa participation aux frais de fonctionnement induits par la fréquentation d'enfants d'Arbonne au centre de loisirs de la commune d'Ahetze, sur présentation des relevés de fréquentation, pour un montant de :

- 6,50 €/ enfant par journée,
- 3,25 €/enfant par demi-journée,

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 064-216400358-20221003-DCM352022-DE

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Madame la Maire à signer toutes les pièces à cet effet, et notamment la convention en annexe de la délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Arbonne, le 05 octobre 2022

Mme la Maire

Marie José MIALOCQ

